

COMMUNE DE LAVEYRON

Procès-verbal du conseil municipal Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame PEROT Sylvie, Maire.

Présents : Mmes BUARD Marie-Pierre, LEULY-BRUYERE Mallory, PEROT Marie-Pierre, PEROT Sylvie, PLUTON Anne, THIVILLIER Hélène, VERNET Sylvaine.
MM BUISSON Thierry, DOSSARD Anthony, GATTI Lionel, JACQUET Hervé, PANAYE Laurent, PETIT Gilles, RICHARD Patrick, VIZIER Christian

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

La séance est ouverte à 18 h 15.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent conseil municipal du 8 avril.

Délibération n°01062021-01 : Cession du terrain B1834

Le conseil municipal, à l'unanimité, cède la parcelle cadastrée B1834 pour une contenance de 760 m² au bénéfice de Madame GACHET Sylviane domicilié 94, Rue des Chênes à Laveyron, au tarif de 50 € le m², moyennant le prix total de 38 000 euros hors frais et taxes et autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Me ARNOUX ROUX, notaire à Saint Vallier.

Délibération n°01062021-02 : Admission en non-valeur

Le conseil municipal, à la majorité absolue (11 voix pour, 1 voix contre, 3 voix abstention), décide d'admettre en non-valeur les créances communales ci-dessous pour un montant total de 3 899,88 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4207930211 dressée par le comptable public et précise que la dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2021 au compte 6541 du budget principal.

Nature juridique	Exercice	Référence de la pièce	Imputation budgétaire	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2017	T-706200000009	704	0,01	RAR inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2018	T-706200000008	704	0,50	RAR inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2011	T-704400000009	3355	3 899,37	PV de carence

Délibération n°01062021-03 : Décision modificative budget de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires de la décision modificative n°1/2021 toutes sections confondues pour le budget principal, charge Madame le Maire de transmettre au comptable public la présente délibération pour sa prise en charge et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) Dépenses imprévues	-30 000,00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	15 750,00
2041512 (20) : Subvention d'investissement versée au GFP de rattachement	22 750,00		
21318 (21) - 13 Autres bâtiments publics	15 000,00		
2158 (21) - 24 Autres bâtiments publics	8 000,00		
	15 750,00		15 750,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 4 000,00		
023 (023) Virement section investissement	15 750,00		
6541 (65) : Créances admises en non valeur	4 000,00		
	15 750,00		0,00

Total Dépenses	31 500,00	Total Recettes	15 750,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Délibération n°01062021-04 : Mise en œuvre de la nomenclature M57

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022, précise que la norme comptable M57 s'appliquera au budget général et au budget multiservice, gérés actuellement selon la comptabilité M14 et autorise Madame le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°01062021-05 : Schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de Porte de DrômArdèche, accepte les modalités de financement du schéma de mutualisation ; et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble décision des actes nécessaires à l'exécution de la présente

Délibération n°01062021-06 : Remise gracieuse loyers Le Relais des Mailles

Le conseil municipal, à la majorité absolue (14 contre, 1 abstention) vote contre une remise gracieuse.

Délibération n°01062021-07 : Convention de mise à disposition ENEDIS Chavanet

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise ENEDIS à réaliser un poste de transformation, (parcelle cadastrée A1234, Rue des Prés), approuve la convention de mise à disposition, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition entre ENEDIS et la commune de Laveyron